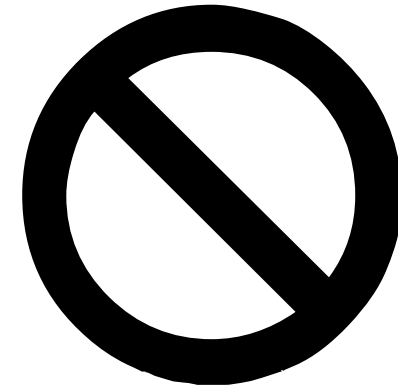




INTERDICTION DE STATIONNER

Ce n'est pas parce qu'on est le président de l'association des étudiants que l'on peut se permettre de bloquer l'accès des pompiers.

Vous serez poursuivi par le tribunal de très petite instance de la ME.

Le VPI Belfort. Feu. - Le vice président. Bro.